Association des anciens élèves et amis de l'école Laïque.

- 1928 -

Bureau

Président d'Honneur: M. Delbos, ancien ministre
Député de la Dordogne.

Vices Présidents M. Sudre, Sous-Préfet
M. Amfoulange, Conseiller Général
M. Bradayrol, Conseiller d'arrondissement
M. Delmas, Maire de Sarlat

Président actif. M. Queyrel Jules
Vices-Présidents: M^r Armagnac Julien
M^r Prit Eugène
Trésorier: M Dumin Joseph
Secrétaire général: M^lle Hardy Mathurin
Secrétaire adjoint: M^r Laval Gabriel

Membres

M^lle M^lle Burg René - Boyssonnie journaliste - Carles
Cessac, Clergat, Meyer, Malepate georges, Héritier
Roque Gaston, Delafert julien, Delibie Instituteur
a Beaumiac, Barret, Delair Emile. M^elle Négrier

Assemblée Générale du 10 Mars 1928

Le vice-Président ouvre la séance - Une quarantaine de membres sont présents. Notre camarade Queyroi Jules, explique qu'il a pris sur lui, de convoquer l'assemblée Générale des Anciens élèves et amis de l'école Laïque, d'accord avec quelques camarades, pour tacher de donner un nouvel essor à l'association. Il peut avoir trouvé des camarades décidés à l'aider dans cette tâche de redressement de la société.

Conformement aux statuts, il demande, que le bureau de l'association soit renouvelé. Il en est ainsi décidé.

La Présidence étant vacante par le départ de Mr Mathieu, l'ancien président l'assemblée désigne l'ancien vice président Mr Queyroi Jules, pour lui succéder, après son acceptation, il est procédé à la désignation des deux Vices Présidents. Sont désignés et déclarent accepter Mr Mr Camaduse Julien et Prit Eugène - Le camarade Hardy est désigné comme secrétaire général, il accepte, malgré les lourdes charges qui oblige cette fonction et il demande qu'il lui soit adjoint un secretaire adjoint, le camarade Laval Gabriel désigné déclare accepter. Le bureau se trouve donc définitivement constitué avec Mr Gratadour comme trésorier.

L'assemblée maintient l'honorariat à M. Yrou Delbos ancien ministre, député de la Dordogne comme Président. M. Dudre Sous-Préfet, M. Ampoulange Conseiller général. M. Gradayrol Conseiller d'arrondissement. M. Delmas Maire de Sarlat, comme Vices-Présidents.

Le nouveau Président actif, prend la parole, remercie l'assemblée de la confiance, qu'elle veut bien lui témoigner. Puis il donne lecture de la composition du bureau, qui se trouve définitivement constitué et ainsi composé.

Président d'Honneur: M. Yrou Delbos ancien Ministre - Député de la Dordogne
Vices-Présidents: Dudre Sous-Préfet.
Ampoulange Conseiller général
Gradayrol Conseiller d'arrondissement
Dr Delmas Maire de Sarlat
Président actif: Gueyrol Jules
Vices-Présidents: Armagnac Julien. Frit Eugène
Trésorier: Gratadour
Secrétaire: Landy Mathurin
Secrétaire-adjoint: Laval Gabriel

Membres

Burg Rémi. Bouyssonnie garagiste. Barret Carles. Cessac, Cleyrat, Delair Emile, Meyer Delplat Georges, Hivernier, Roque Gaston. Delbreil Delbos Instituteur. Mlle Négrier.

Le Président donne connaissance d'un projet d'achat d'un cinéma. La somme nécessaire à cet achat sera fournie en grande partie, par une subvention du Ministère de

l'Instruction Publique.

Il sera donné, des séances de Cinéma scientifique et de tous films industriels et agricoles, susceptibles d'intéresser. Ce cinéma sera installé provisoirement dans une salle du Collège, la Mairie ne pouvant nous affecter immédiatement un local définitif, tant que la question de l'école professionnelle ne sera pas résolue - Le principe est adopté.

Puis l'on aborde la question de la Colonie Scolaire. Le Président donne lecture de diverses lettres émanant du journal "Le Matin" de l'association des anciens élèves de l'école Laïque de Montigny qui a une colonie qui fonctionne. Une lettre de l'Inspection Académique, nous donnant divers renseignements à cet effet. Après discussion, l'assemblée, laisse le soin au bureau, de faire le nécessaire pour poursuivre l'étude de l'organisation d'une colonie de vacances, celle ci est adoptée en principe Mais il s'agit de trouver de l'argent. Pour réaliser cette idée on fait son affaire. Le trésorier fait appel aux membres présents pour verser leur cotisation, qui est fixé à dix francs par an, au moins. Vingt huit répondent à l'appel.

La séance est levée à 22 h 30

Le Secrétaire :

Réunion du Bureau
15 Mai 1928

Présents : MM. Queyroi Jules, Prodayrol, Schmas, Cessac, Meyer, Bung, Heritier, Malefilatre, Pumin, Prit, Hardy.
Excusés : MM. Armagnac Julien, Delafont Laval.

La séance est ouverte à 21 H

Le Président donne connaissance du départ de M. Gratadour trésorier de l'association à Perigueux.

Il demande que M. Pumin lui succède dans les fonctions de trésorier. Cette nomination mise aux voix le Bureau l'accepte à l'unanimité.

Il donne ensuite connaissance, que le montant des subventions pour le Cinéma, étant épuisé, au Ministère de l'Instruction Publique, pour 1928, la demande en sera faite quand même et pourra avoir satisfaction, au début de l'année 1929.

M. Rivière photographe, ayant fourni des devis, il est entendu, qu'il lui sera donné la préférence à qualité égale et prix égal.

L'on aborde ensuite, la question de la Colonie Scolaire. Le Président fait savoir : qu'ayant eu, une entrevue avec le Bureau des Pupilles de la Nation, cet organisme a insisté, pour que nous organisions cette année même, une colonie scolaire. Elle nous confiera, un certain nombre d'enfants

Il est entendu que les frais seront à la charge de cet organisme. Après discussion et avoir entendu Mr Meyer Principal du collège, qui explique, qu'il est indispensable qu'il indispensable que nous acceptions les fusilles que l'on voudra bien nous confier, il en est ainsi décidé,

Le Président fait connaître le résultat d'un voyage qu'il a fait à Bordeaux. Il a vu plusieurs organisations de colonies de vacances Il s'est arrêté sur une présentant toutes les garanties morales et laïques.

Les enfants y sont, sous la surveillance des maîtres de l'enseignement. Y sont admis les enfants de 7 à 13 ans, garçons et filles. Ils sont répartis sur divers points Plage - Pins, Montagne, suivant les prescriptions du docteur et ce pour le prix global de 250 francs pour 30 jours de séjour et par enfants plus 19 francs de voyage aller et retour. Un petit trousseau est exigé, mais restant Il donne lecture du menu pendant une semaine de l'année dernière. Tout le monde est d'accord pour dire que les enfants peuvent être satisfaits avec un menu pareil.

La discussion porte sur le nombre d'enfants que nous pourrons y envoyer et la façon de les sélectionner.

Le bureau décide, de confier le choix au Médecin des Ecoles, qui aura seul qualité, pour proposer les candidats bénéficiaires de la cure.

Il est entendu que ceux qui

pourraient payer tout ou partie de la dépense seront présentés à cet effet.

Les familles qui voudront envoyer leurs enfants à leurs frais, seront conviés à se faire connaître.

Il est nommé une commission de résolution, pour accorder la gratuité, elle sera composée de:

MM^rs Pradayrol, Meyer, Cessac, Héritier, Pinnin, Burg, Malesplate, Fit Hardy et Queyroi jules.

Une demande de Mille francs sera faite à la Municipalité. M^r le Maire promet son appui.

Une autre demande de subvention sera faite au Ministère de l'Instruction Publique du montant de Cinq Cents francs.

Le Secrétaire fait connaître, que le nombre de Sociétaires ayant retiré leur carte s'élève a plus de 250 membres.

Le Président explique que les cotisations minima ont été fixées à dix francs, mais que toutes les sommes supérieures à la cotisation minime seront les bienvenues.

On envisage, a fin de ne pas toucher aux fonds de réserve, l'organisation d'une tombola, dont le produit sera affecté à la colonie de vacances,

sur la proposition de Pinnin la Société offrira un lot. On présentera un garagiste pour avoir dans les meilleures conditions une bicyclette de marque.

On demandera aux commerçants

de nous offrir un lot. Il sera fait cinq mille billets de loterie à un franc.

Un concert-bal sera organisé le 17 juin. On demandera le concours de l'Orchestre symphonique.

Il est question du legs Piégot. M. le Maire dit, que la liquidation de la succession n'est pas encore réglée, mais que ce qui restera du legs après règlement de toutes les formalités et de ce qui est dû à Mlle Piégot, devra être employé exclusivement suivant la volonté formelle du testateur à l'œuvre des Cantines Scolaires.

Il est, ensuite, donné connaissance d'une communication de la Mairie instituant une commission d'étude et de répartition de fournitures scolaires gratuites et qui demande la désignation de deux membres majeurs de l'association qui seront affectés à la dite Commission.

Cette désignation devant avoir lieu avant le 3 juin, il y est procédé immédiatement. MM. Lasfargue Maurice et Burg René, présentis déclarent accepter.

... est levée à 21h50

Le secrétaire :

8

Réunion du 18 Mai 1928
Comité des Dames.

Présents : M.M^rs Cueyroi Jules, Fumin et Canal
M.M^mes Andrès, Benedetti, Cessac, Faubeuil
Balsente, Brethes M^elle Negrier.

M Cueyroi explique le but de l'association, donne des détails sur son voyage à Peinguent et [illegible], rends compte des conversations qu'il a eu avec les directeurs des diverses sociétés Laïques recevant des enfants en colonie, soit à la Mer, soit à la Montagne.

Il cite quelques endroits particulièrement propices et pour le climat et [illegible] ou marché de la nourriture.

Ces sociétés, dit-il, prennent les enfants de 7 à 13 ans. Coût 250 francs par mois, plus 19 francs pour le voyage.

Il est entendu, que seul, le Docteur des écoles, indiquera les enfants susceptibles de bénéficier des colonies scolaires.

Après avoir indiqué la somme qui est en caisse, M Cueyroi, dit avec raison qu'il faut par d'autres moyens grossir la Caisse.

Il propose une tombola de cinq mille billets à un franc. Il prie ces dames de vouloir faire le nécessaire pour avoir le plus grand nombre de lots., ce à quoi elles se rallient toutes.

M^elle Negrier, demandera dès elle, à ses élèves, quelques sous à chacune d'elles pour acheter, un ou plusieurs lots.

Pour le concert et bal projetés ces dames sont d'avis, de ne le faire que cet hiver, mais, ce serait dit Mme Andre une grande fête qu'il faudrait faire ce jour là.

Mlle Negrier approuvée par tous, demande que les pupilles de la nation restent et soient indépendants de l'association.

Mais, il est entendu, que ceux de ces enfants qui seraient susceptibles d'aller dans une colonie devront y aller.

Le but de la colonie étant de rendre la santé, aux enfants les plus chétifs des familles les plus pauvres, Mlle Negrier propose que le vestiaire de ces enfants soit à la charge de l'association.

Mmes Andres, Benedetti et Mlle Negrier pensent pouvoir, soit personnellement, soit par leurs relations, faire le necessaire, pour recueillir les vêtements et chaussures dont auront besoin les enfants.

Sur la demande de Mlle Negrier, il est entendu, que tout ce qui se fera et s'écrira sera sous les auspices de l'école Laïque, afin qu'il ne puisse y avoir aucune confusion avec ce qui [illegible] est fait.

La séance est levée à 18h30

Le secrétaire adjoint

Fayol

Réunion du 21 Mai 1928
Pupilles de la Nation

Présents : Mme Avregrop, Mlle Miermont, Malgouyat, Gueyroi jules, Hardy.
Excusés : Mlle Benéditi, Valéry,

Mlle Gueyroi donne connaissance des démarches qu'il a faites à Périgueux et à Bordeaux auprès de diverses sociétés s'occupant de colonies scolaires.

Il explique les décisions prises dans les diverses réunions ayant trait à l'organisation de la colonie scolaire. Il donne connaissance des conditions d'une société qui lui a paru être celle sur laquelle on pourrait fixer son choix, étant donné la qualité des menus servis aux enfants et le prix modique de 250 francs pour un mois de séjour, soit à la mer ou à la montagne suivant les prescriptions du Docteur. Il y aura une somme supplémentaire de 19 francs par enfants pour le voyage aller et retour ce qui fait un total de 269f pour le séjour, voyage compris et ce par enfant.

Le choix des enfants sera fait par le Docteur.

A cet sujet il est émis un vœu, qui sera transmis à Mr le Ministre de l'Instruction Publique, par les soins de Mr le Préfet, pour que l'inspection médicale soit obligatoire dans toutes les écoles au moins deux fois par an. C'est là le seul moyen de prévenir les jeunes écoliers des maladies contagieuses.

L'organisation de la tombola est acceptée.

La séance est levée à 18h25

Le secrétaire
M Hardy

Réunion du Bureau du 15 juin 1928

Sont Présents : MM. Burg - Delmas, Queyroi Jules, Heitier - Barret, Delair, Pradayrol, Estoc Canal -

Excusé Hardy malade -

Le Président donne des renseignements sur les démarches qu'il a faites.

A fin de garder une certaine somme pour l'année prochaine, il est décidé que l'on enverra onze enfants à la colonie scolaire.

Il reste entendu, que le nombre d'enfants dont les parents voudront payer intégralement les frais de séjour à la colonie est illimité.

Le Docteur Delmas donne lecture de la liste des garçons et des filles susceptibles d'aller à la colonie de vacances, jugés satisfaisants aux conditions requises au point de vue physique.

Le nombre des enfants désignés par le Dr Delmas, étant plus élevé, que celui indiqué, pour aller à la colonie de vacances il est décidé que la Commission de Contrôle fera la sélection d'entre les candidats, en prenant les plus nécessiteux d'entre eux -

Le Président verra Mme la Docteur Laborderie, pour la prier de vouloir bien lui remettre avant la fin du mois (juin) les noms des Pupilles de la Nation, qu'il juge à propos d'envoyer à la colonie scolaire -

Il est entendu, que les Pupilles

ne contentons rien à la Société des anciens élèves de l'école Laïque, ainsi que s'en est engagé M^r le Docteur Labordeire au Mois de Mars dernier.

Bien entendu, que les enfants proposés, pour aller à la Colonie de vacances, qu'ils soient pupilles ou non, n'iront qu'avec l'approbation de leurs parents ou tuteurs.

La séance est levée à 10 H 45

Le Secrétaire adjoint:

Lapeb

Assemblée générale extraordinaire, du 16 juin 1928

Le Président donne lecture des précédentes réunions du bureau, commente diverses lettres entre autres, celle, qu'il a reçu de l'école Laïque de Montignac, traitant des colonies scolaires.

Huet aux voix, la nomination du camarade Pumiq, comme trésorier en remplacement de Gratadour, qui habite Perigueux à l'unanimité cette proposition est adoptée.

Lecture est faite de la liste de la Commission de Contrôle; sur la demande de M Campoulange, Mlle Negrier fera partie de cette commission qui est ainsi composée;

Mlle Negrier. Mrs Dradayrol, Meyer, Cessac, Hentier, Pumiq, Burg, Frit, Maleplate, Queyroi.

La Composition de cette commission étant mise aux voix, elle est adoptée à l'unanimité.

Rougier demande, que chaque parent des élèves de l'école Laïque reçoive individuellement, une note explicative du but, du prix et du temps passé à la colonie scolaire.

Le Président explique, que les parents des élèves ont eu satisfaction à ce sujet, puisque chacun s'est, a reçu un journal, ou étaient insérés, tous les renseignements demandés par Rougier.

Il explique et donne les raisons (des économies) qui font la cause de l'envoie

de journaux : ils coûtent moins cher d'achat et d'envoie par la poste, que tous autres imprimés.

Au moment de clôre la séance Mr Bénédicti, au nom des membres présents (50 environ) fait voter à l'unanimité des félicitations au Bureau et plus spécialement a son Président, pour son zèle et le résultat obtenu

La séance est levée à 10h15

Le Secrétaire adjoint

Fayal

Le Lundi 18 Juin 1928, la Commission de Contrôle, pour la désignation des enfants devant aller à la Colonie scolaire a été convoquée pour le lendemain 19 Juin.

Mr le Docteur Laborderie, Président de la Section Cantonale de Sarlat, des Pupilles de la Nation, a été convoqué spécialement.

Réunion de la Commission de Contrôle
— Mardi 19 juin 1928 —

Sont Présents : Mlle Négrier MM Queyroi, Fit Laval, Heritier, Cessac, Burg, Praidayrol, Bénédit secrétaire des pupilles de la Nation remplaçant Mr le Docteur Labordeire Président empêché.

Le Président donne lecture, des noms des enfants susceptibles d'aller à la Mer.

A l'appel de chacun d'eux, des renseignements sont donnés par les membres de la Commission de Contrôle sur leurs moyens pécuniaires.

Tous les enfants inscrits sur les listes, présentant les conditions requises pour bénéficier des colonies de vacances, il a été convenu, que puisque sur ces listes, ils étaient inscrits par ordre de mérite (au point de vue physique) les cinq premiers de la liste des garçons et les cinq premières de la liste des fillettes bénéficieraient de la colonie scolaire, sous réserves de l'autorisation des parents.

A cet effet Mlle Négrier et Mr Cessac s'engagent à voir les parents de leurs élèves respectifs et à envoyer la réponse au Président le plus tôt possible.

Au sujet des pupilles de la Nation, Mr Bénédit, dit avoir écrit aux écoles libres Fénelon et Ste Croix, leur demandant de vouloir bien lui faire parvenir la liste de leurs élèves, pupilles de la Nation, susceptibles

d'aller à la Colonie de vacances, il demandait, que la réponse lui soit faite au plus tard, le 18 juin; il n'a dit il encore rien reçu à cet effet, pas plus que de Mr le Dr Labordeire, à qui pareille lettre, avait été envoyée en même temps.

Mr Bénéditi nous dit, que il enverra huit pupilles à la Colonie de vacances

Il s'engage à voir les parents pour leurs consentements et à envoyer au Président la liste exacte et définitive, dans le courant de la semaine prochaine.

Après explications de M Bénéditi il a été convenu, que la caisse de notre société ferait les avances, pour l'envoie des pupilles à la colonie de vacances, car dit il, l'administration ne paie qu'au retour des pupilles de la Colonie de vacances.

Mr Benediti estime que le remboursement de cette avance, nous sera faite, un mois environ après le départ des pupilles à la colonie scolaire.

Mlle Négrier suggère de faire une quête à tous les spectacles de la salle des fêtes, la recette servant à alimenter spécialement la Caisse de la Colonie de vacances.

En ce qui concerne le trousseau, le Président, va écrire pour renseignements à ce sujet et enverra en communication la réponse à Mlle Négrier.

Sur la demande de Queyroi Jules, cinquante francs seront alloués aux orphelins et pareille somme aux orphelines.

Cette somme de cent francs, sera prise dans la Caisse de la Société pour remercier ces enfants de leur participation matérielle à la loterie.

La recette des billets de la tombola les entrées à la loterie et au bal ayant dépassé les espérances, nous avons pensé en faire bénéficier un enfant de plus.

Aussi au lieu de onze enfants, c'est douze, qui bénéficieront de la colonie de vacances. Ecole Laïque de Temniac un enfant, celle des garçons de Sarlat Nord, celle des filles de Sarlat 5 soit au total douze enfants, plus huit pupilles soit: Vingt enfants

La Séance est levée à 22 H 40

Le Secrétaire adjoint

Fayol

Réunion du Bureau, du 20 juillet 1928

Présents : M.M. Sudre, Queyroi, Pradayrol, Cesne Meyer, Laval Gabriel, Fit Eugène, Héritier, Burg, Grimy, Hardy.

Excusés : M.lle Négrier. M. Carnaguac Julien.

La séance est ouverte à 6h 15.

Le Président fait connaître, que n'ayant aucune réponse certaine des maisons s'occupant des colonies scolaires, il a dû se rendre à Bordeaux, ce qui lui a permis, étant le premier, de choisir, comme lieu de séjour des enfants à la mer : Le Verdon et Angelès, pour la montagne.

C'est la société "Arbo et Solférino" qui recevra les enfants. Le bureau lui en donne acte et approuve.

Nous avons, dit il, 17 enfants, qui sont désignés, pour profiter de la Colonie de vacances, dont Cinq pupilles de la Nation.

Le départ de Sarlat, est fixé pour la montagne au 2 Août et au 3 Août pour la mer.

Trois membres du bureau, accompagneront les enfants., Hardy, le 2 pour la montagne; Laval et Queyroi le 3 pour la Mer, jusque à Bordeaux.

Des accidents pouvant se produire, soit pendant le voyage, soit pendant le séjour des enfants à la Colonie de vacances, M. Sudre, demande, si la Colonie est couverte par une assurance et si un service médical fonctionne.

Le Président, lui donne l'assurance, que tout cela existe. Il sera demandé, une déclaration écrite au Directeur de la Colonie scolaire "Arbo et Solférino" à qui seront confiés les enfants.

M. le Sous-Préfet, excusé Mme Sudre, qui n'a pu venir. Il se fait l'interprète en son nom de l'Amicale des Anciennes élèves filles de l'Ecole Laïque pour remercier notre association, d'avoir bien voulu comprendre, dans le premier contingent de la colonie, le même nombre de filles que de garçons.

Mlle Négrier est chargée de distribuer les dons recueillis par les Dames de l'Amicale, à ceux des enfants, qui en auraient besoin pour leur trousseau,

A l'occasion de la distribution des prix, aux écoles Laïques, il est décidé d'allouer les sommes suivantes:

1e Ecole Maternelle: 50 fs
2e " des garçons: 50 fs
3e " des filles : 50 fs
4e " de Bennac: 40 fs.
au total ——— 190 fs

Une somme de 150 fs est votée, pour l'achat d'un tuyau d'arrosage pour l'école des garçons.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4h 05.

Le Secrétaire:
M Hardy

20

Réunion du Bureau du 14 Septembre 1928

Présents: MM Cueyroi Jules, Prit Eugène, Armagnac Julien, Roques Gaston, Laval, Héritier, Delafert, Hardy.
Excusés: Mlle Negrier, MM Cessac, Cheyrat, Carles, Delibie Meyer, Malefilatre, Héritier, Burg, Baret, Delair Emile.

La séance est ouverte à 6h15

Le Président, donne lecture de la lettre du Ministère de l'Instruction Publique, reçue par la Sous Préfecture, concernant l'achat de l'appareil Cinématographique scolaire.

En ce qui concerne la subvention du Ministère,
1/3 est fourni par le Ministère de l'Instruction Publique
1/3 id de l'agriculture.

Etant donné qu'il faut, pour obtenir ces subventions, fournir aux Ministères, les factures acquittées de l'achat de l'appareil; il est décidé, l'état de la caisse le permettant, de faire.

Les conditions d'achat faites par Mr Rivière, étant les mêmes, que celles faites par les autres fournisseurs, la préférence lui sera donnée au prix du devis.

Armagnac Julien et Hardy sont désignés pour procéder à cet achat.

Il sera demandé un catalogue de films. MM les Instituteurs seront chargés de choisir et demander des films, qu'ils jugeront à propos.

MM Armagnac Julien, Delair Emile, Renaud Marius, sont chargés de la fabrication de la boite de pharmacie, affectée à l'école Maternelle.

M Cueyroi fait part du projet d'un

concert que l'amicale des Dames (Ecole Laïque des filles) organiserait dans le courant de l'hiver, au profit du vestiaire scolaire. Il est entendu que la Société des anciens élèves et amis de l'école Laïque, coopérera à la réussite de cette fête.

La séance est levée à 7h10

Le Secrétaire.

M Hardy

Réunion du Bureau du 23 octobre 1908

Présents : MM^rs : Sudre, Gradayrol, Fit Eugène Queyroi jules, Laral, Cessac, Hardy.

Le Président ouvre la séance a 18^h30, il explique le but de la réunion, qui a trait a l'installation du cinéma et les difficultés soulevées pour la prise en charge de l'appareil par le directeur de l'école laïque des garçons., cette prise en charge, devant permettre a l'association, de rentrer, par une subvention du Ministère, une partie de la somme déboursée pour elle

Hardy, dit qu'il est étonné de l'objection des membres de l'enseignement a la prise en charge de l'appareil cinématographique; l'association des anciens élèves de l'école laïque, ne voulant nullement s'immiscer dans l'administration de l'école laïque, ni dans les rapports des divers membres de l'enseignement primaire au secondaire et que l'installation du Cinéma dans une salle du Collège, puisse être un motif de discorde entre les deux établissements qui doivent au contraire se compléter l'un et l'autre et qui ils doivent forcément s'entendre, mais il ne faudrait pas, que cette entente après un petit désaccord on l'association n'est pour rien, se réalise sur le dos de la société des anciens élèves de l'école laïque, qui n'a pas fait une dépense considérable, pour voir mettre l'appareil dans un coin, car cela est contraire a l'esprit des membres du bureau de la société.

M Cessac, dit qu'il n'est pas au courant des faits signalés, mais que d'après lui, il n'y a aucune salle de l'école, qui se prête a l'installation du Cinéma et d'ailleurs il n'y a pas d'installation électrique mais étant donné, que la société installe l'appareil

dans une salle du Collège, rien ne paraît s'opposer à la prise en charge de l'appareil par l'école laïque car il se trouve en fait installé dans un local scolaire.

Toutefois il consultera Monsieur l'Inspecteur Primaire à ce sujet.

Il en est ainsi décidé

La séance est levée à 19h 30

Le Secrétaire :

M Hardy

Réunion du Bureau du 6 Décembre 1928.

Présents : MM J. Queyroi, Meyer, Laval, Armagnac Delafert, Carles, Burg, Dumas, Hardy.

Le Président fait connaître que le Ministre de l'agriculture nous accorde une somme de onze cents francs. Justification de l'achat de l'appareil sera envoyé de suite, pour ne pas retarder la récupération de cette somme, en attendant la prise en charge de l'appareil par le nouveau Directeur de l'école, qui rejoindra son poste le 1er janvier 1929.

Il est donné connaissance, d'une Demande, faite par Mlle Réquier Directrice de l'Ecole Laïque des filles, ayant trait à l'achat d'une machine à écrire pour organiser des cours de Sténo-dactylo.

L'achat d'une machine est décidé en principe elle servira aux élèves des deux écoles désirant suivre les cours. Le Bureau laisse l'initiative de cet achat au Président, qui donne quelques suggestions à ce sujet et qui pourrait donner un bon résultat.

La fusion, des deux écoles Laïques (filles et garçons) et des deux associations : Anciens élèves et amis de l'école laïque et amicale des anciennes élèves de l'école laïques de jeunes filles, qui n'existe pas en fait, est décidée et sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Le titre de l'association, suffisant amplement à la désignation. Il est entendu que des dames, entreront dans la composition du bureau de l'association.

Le camarade Armagnac, fait connaître que le cinéma est en place et prêt à fonctionner.

Il sera envoyé une note de remerciements au comité liquidateur, de la Coopérative de Boulangerie qui a alloué une somme de quatre cents francs à notre association.

La fête au profit de la colonie scolaire est décidée en principe pour Avril ou Mai.

Il sera fait une démarche auprès des Dames de l'école laïque des filles, pour savoir si la fête de l'arbre de Noël aura lieu.

Le camarade Delafat fait connaître que des porte manteaux ont été installés dans les classes. Cette installation avait été demandée afin que les effets des enfants ne traînent pas.

Me Carles donne quelques explications sur le legs Bégot.

Après discussion générale il est dit que la volonté expresse du testateur, est que les revenus de cette donation soient affectés à la création d'une cantine scolaire.

Le Président fait connaître que la pharmacie installée à l'école Maternelle est due à la générosité de MM Allmagnac Julien, Carraud Marius, Delair Emile, elle a été fournie du nécessaire par l'association

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire :

M Pardy